



## Campings et aires de bivouac autorisées sur le Tour du Mont-Blanc



*On entend par bivouac le fait de dormir à belle étoile ou de poser une tente, du coucher du soleil au lever du jour, une nuit par endroit, sans laisser de traces, ni faire de feu. Le bivouac se distingue du camping sauvage qui est une pratique consistant à dormir plusieurs jours au même endroit en dehors des zones aménagées.*

### Règlementation France :

#### Chamonix



Le camping et le bivouac sont interdits sur tout le territoire depuis 1992. La seule dérogation possible est représentée par le bivouac en altitude entre le coucher et le lever du soleil.

- Il existe un grand choix de camping à Chamonix, et villages alentours (Argentière, Les Bois, Les Bossons...)



#### Les Houches

Le bivouac est toléré du coucher au lever du soleil, pour une nuit.

- Camping Bellevue : +33(0)6 33 50 34 12 - [www.campingbellevueleshouches.com](http://www.campingbellevueleshouches.com)

## Les Contamines

Le bivouac est autorisé dans les aires dédiées et dans certaines zones de la Réserve naturelle des Contamines-Montjoie.



Le bivouac (du 1er juillet au 30 août) et la baignade (toute l'année) sont interdits dans le périmètre des lacs Jovet et Plan Jovet.

- Camping du Pontet : +33(0)4 50 47 04 04 - [www.campinglepontet.fr](http://www.campinglepontet.fr)
- Refuge du Truc (variante GR) - bivouac à organiser avec le refuge : +33(0)4 50 93 12 48
- Refuge de Miage (variante GR)- bivouac à organiser avec le refuge : +33(0)4 50 93 22 91  
[www.refugedemiage.com](http://www.refugedemiage.com)
- Bivouac du pont de la Rollaz 10 mn au-dessus du refuge de Nant Borrant
- Bivouac de la Balme à déclarer sur [Bivouac.nature-haute-savoie.fr](http://Bivouac.nature-haute-savoie.fr).

## Bourg Saint Maurice



Il existe une aire officielle de bivouac aux Chapieux (avec sanitaires et collectes de déchets)

L'ensemble de la Vallée des Glaciers étant constitué d'alpages et de propriétés privés, le bivouac n'y est pas autorisé.

## Règlementation Italie :

### Attention :



**Toutes les formes de stationnement ou de campement sont interdites sur le territoire de la Vallée d'Aoste**, même pour des périodes inférieures à vingt-quatre heures.

**Le bivouac est interdit au-dessous de 2500 m**, soit quasiment sur tout le territoire valdôtain traversé par le Tour du Mont-Blanc.

Le non-respect de la réglementation entraîne une amende de 566 Euros.

## VAL VENY

- Camping Aiguille Noire (hors GR) : +39 351 80 48 846 - [www.aiguillenoire.com](http://www.aiguillenoire.com)
- Camping Monte Bianco (hors GR) : +39 389 90 20 772 - [www.campinglasorgente.net](http://www.campinglasorgente.net)
- Camping Hobo (hors GR) : +39 0165 86 90 73 - [www.campinghobo.com](http://www.campinghobo.com)

## VAL FERRET Italien

- Camping Grandes Jorasses (hors GR) : +39 0165 86 97 08 - [www.grandesjorasses.com](http://www.grandesjorasses.com)
- Camping Tronchey (hors GR) : +39 0165 86 97 07 - [www.tronchey.com](http://www.tronchey.com)

## Règlementation Suisse :

### Attention :



Le bivouac, ou camping sauvage, **est interdit de manière générale en Suisse.**

**Exceptions** : dormir une nuit, pas en groupe et au-dessus de la limite des forêts ou situation d'urgence.

**Pour les communes valaisannes concernées par le Tour du Mont-Blanc, voici les règlements à respecter :**



### Bovernier

Le camping sauvage est interdit et aucune zone de camping officielle n'existe sur la commune



### Martigny-Combe

Le camping sauvage est interdit et aucune zone de camping officielle n'existe sur la commune.



### Orsière

Le camping ne peut être pratiqué que sur les endroits réservés à cet effet

- Camping les Rocailles -Champex lac : +41(0)27 783 19 79 - [www.champex-camping.ch](http://www.champex-camping.ch)
- Camping Gîte Bon Abri -Champex d'en Haut : +41(0)27 783 14 23 - [www.gite-bon-abri.com](http://www.gite-bon-abri.com)
- Camping du Relais d'Arpette (variante GR) : +41(0)27 783 12 21 - [www.arpette.ch](http://www.arpette.ch)
- Camping des Glaciers : +41 (0)27 783 18 26 - [www.camping-glaciers.ch](http://www.camping-glaciers.ch)



## Trient

Le camping sauvage est interdit.

- Camping communal de Trient : +41 (0) 27 722 21 05
- Camping/bivouac du Peuty : +41(0)27 722 21 05
- Camping de l'Arpille à organiser avec l'hôtel du col de la Forclaz : +41(0) 27 722 26 88

## Règlementation France :

### Vallorcine

La pratique du camping sauvage et les feux de camps son strictement interdits de jour comme de nuit sur l'ensemble du territoire communal.



Le bivouac en dehors des réserves naturelles est autorisé après autorisation du propriétaire pour une nuit à compter de 19h au plus tôt jusqu'au lendemain 09h au plus tard. Au-delà de 1700 m d'altitude, l'autorisation de bivouaquer est autorisée de fait.

- Camping des Montets (variante GR) : +33(0)6 79 02 18 81 - [www.camping-montets.com](http://www.camping-montets.com)
- Auberge de La Boerne (30 places – ½ pension obligatoire) : +33 4 50 54 05 14 [www.la-boerne.fr](http://www.la-boerne.fr)

### Massif des Aiguilles Rouges

Le bivouac pour les randonneurs est toléré dans certaines zones.



Il est nécessaire de réserver son emplacement depuis ce lien avant d'aller bivouaquer dans une des réserves naturelles du massif des Aiguilles Rouges (Carlaveyron – Aiguilles Rouges – vallon de Bérard).  
Pour rappel : la baignade est interdite par arrêté préfectoral dans les lacs de montagne.

Lien réservation bivouac : <https://bivouac.nature-haute-savoie.fr>